



Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo

Saint-Malo Agglomération vous accompagne dans la réalisation de votre projet de rénovation de votre logement

Vous êtes propriétaire du logement que vous occupez, bailleur ou copropriétaire, vous pouvez bénéficier d'aides financières et vous faire accompagner gratuitement dans vos démarches pour mener à bien votre projet, sous certaines conditions.

Si votre projet de travaux permet :

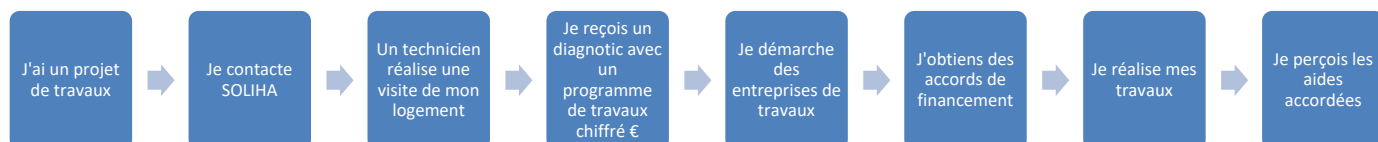
- **D'améliorer les performances énergétiques** de votre logement (isolation thermique, remplacement de chaudière...)
- **De faciliter votre maintien à domicile** en améliorant votre confort et en sécurisant votre vie par l'aménagement de votre salle de bain et/ou en installant une monte-escalier...

→ **Vous pouvez obtenir plus de 20 000 € pour financer votre projet de travaux !**

Avant d'entreprendre des travaux, pour connaître le service d'accompagnement proposé et les conditions à remplir, contactez SOLIHA, l'opérateur de Saint-Malo Agglomération, au **02 99 79 51 32**.

Soliha vous proposera un rendez-vous à votre domicile et optimisera les aides financières mobilisables.

Votre projet par étape :



Permanences sur RDV pendant le confinement le mardi matin à la Maison de l'Habitat (23 Avenue Anita Conti à Saint-Malo, à côté de la gare).

Retrouvez également les autres services de la Maison de l'Habitat :

L'ADIL 35, dispense une information gratuite, neutre et complète sur toutes les questions d'ordre juridique, financier ou fiscal ayant trait au logement. [Permanence le lundi de 10 h à 12 h et de 13h30 à 16h30 – Tél : 02 99 78 27 27]

L'Espace Info Energie conseille les particuliers sur tout ce qui touche à l'énergie dans les logements. Il s'agit de conseils techniques liés à la rénovation ou à la construction et financiers. [Permanences du lundi au vendredi, de 13 h 30 à 17 h 30 - Tél. 0 805 203 205]



Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo

Un nouveau programme pour repérer les logements éligibles aux aides à la rénovation énergétique

Amélioration de l'habitat : votre facteur pour vous aider !

SMA a lancé 3 programmes¹ afin de soutenir l'amélioration de l'habitat privé sur ses 18 communes. Complémentaires, ils sont notamment destinés à accompagner et conseiller propriétaires et copropriétés dans leurs démarches. L'OPAH intercommunale permettra notamment de repérer les logements éligibles aux aides à la rénovation énergétique.

Votre logement a plus de 15 ans ? Vous devriez recevoir dans quelques semaines un courrier pour vous proposer de discuter avec ... votre facteur ! Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat intercommunale, SOLIHA, l'opérateur retenu par SMA pour l'animation des programmes, a proposé un partenariat original avec La Poste intitulé **programme DEPAR** : un courrier présentant le dispositif et annonçant la visite du facteur sera adressé à près de 13 000 foyers² sur les 18 communes de l'Agglomération, et qui pourraient être éligibles à des travaux de rénovation énergétique.

« Si les propriétaires sont d'accord, bien sûr, leur facteur présentera le dispositif et posera quelques questions permettant de qualifier l'éligibilité du ménage (âge du logement, type de chauffage, nombre d'occupants et ressources...) explique Alice Lecaudey, chargée de mission Habitat à SMA. Si, d'après ces informations, le logement est éligible à des aides, le facteur proposera la visite de SOLIHA afin de réaliser une évaluation énergétique du logement, donner des conseils pratiques pour réduire la consommation d'énergie et installera un « kit éco-gestes ». **Visite et évaluation sont gratuites, financées par l'Agglo.** » Compte-rendu, préconisations et aides possibles sont ensuite envoyés par courrier au propriétaire, qui décide de réaliser ou pas les travaux. S'il le souhaite, il sera accompagné par SOLIHA pour monter les dossiers de demande d'aides, contrôler les devis... Toujours gratuitement !

(1) L'OPAH intercommunale, l'OPAH copropriétés dégradées et le POPAC à retrouver en détails dans SMA Mag n°6.

(2) Sur les 13 000 logements répertoriés, on estime que 42 % sont potentiellement éligibles aux travaux.

Programme DEPAR

Saint-Malo Agglomération par l'intermédiaire de la Poste et de Soliha, vient à votre rencontre au cours du 1^{er} semestre 2021 !

Un courrier annonçant la visite du facteur va être adressé aux résidences principales de plus de 15 ans.

Le facteur viendra vous présenter le programme et vérifier si vous êtes éligible au dispositif.

Pour les propriétaires éligibles et intéressés, un rendez-vous avec un technicien de Soliha sera proposé pour réaliser un diagnostic énergétique et évaluer les travaux qui peuvent être envisagés.

Sous réserve d'éligibilité, le diagnostic est gratuit, neutre et sans engagement.